

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale.**

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**01 – 15 Décembre 2014**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE (SMEP)**

Rapporteur : M. Le MAIRE

**Vu** la délibération n° 21 du conseil municipal du 24 avril 2014 portant élection des représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal Moissac – Valence d'Agen – Puymirol (VMP);

**Vu** le courrier du Président du Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) du 27 octobre 2014 ;

**Considérant** le regroupement de 3 entités : le Syndicat de distribution VMP, le Syndicat Mixte de production VMP et la Commune de Valence d'Agen au sein d'une entité unique : Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP).

**Considérant** que la délibération du conseil municipal désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal Moissac – Valence d'Agen – Puymirol (VMP) n'a plus lieu d'être.

**Considérant** que désormais, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Conseil Syndical du SMEP.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Se porte candidat Monsieur Daniel CALVI.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :

M. Daniel CALVI : 29 VOIX

Se porte candidat M. Jean-Luc GARRIGUES

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

M. Jean-Luc GARRIGUES : 30 VOIX

Se porte candidat Mme Pierrette ESQUIEU.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

Mme Pierrette ESQUIEU : 30 VOIX

Se porte candidat Mme Anne-Marie SAURY.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

Mme Anne-Marie SAURY : 30 VOIX

Sont élus :

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>
M. Daniel CALVI
M. Jean-Luc GARRIGUES
<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Mme Pierrette ESQUIEU
Mme Anne-Marie SAURY

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'élection de MM. CALVI, GARRIGUES Jean-Luc en tant que délégués titulaires et de Mmes ESQUIEU et SAURY en tant que délégués suppléants pour représenter la Commune au Conseil Syndical du SMEP.

**DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 21 du conseil municipal du 24 avril 2014.

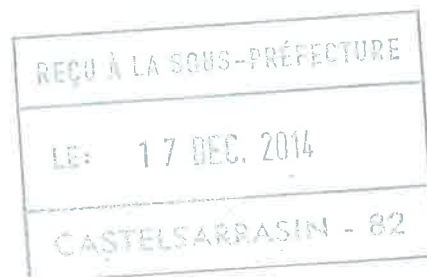
Pour copie conforme

Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :